

NEWSLETTER CFTC

AVRIL 2026

NAO – DECLARATION DU SNEN CFTC

Avec les discours d'une part sur la relance de l'énergie nucléaire, confortée à nouveau par le contexte géostratégique du pétrole et du gaz, et d'autre part sur la Défense (dissuasion nucléaire) en exprimant l'augmentation des besoins, on voit bien qu'il est urgent de donner les moyens salariaux pour que le CEA soit attractif mais aussi les moyens nécessaires tant humains et que financiers (programmes). La DAM a également besoin des supports du Civil pour mener ses programmes dans le respect de ses jalons. Les mesures nécessaires concernent tout le CEA. Pour le SNEN CFTC, cela doit se traduire par :

- Avoir une augmentation générale des salaires pour compenser l'inflation, à attribuer au 1^{er} janvier pour ne pas générer d'effet report. Mesure complémentaire de la dotation des 1,9% de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Places) consacrée aux augmentations et promotions individuelles,
- Une mesure pour compenser les effets de la DUE pour les salariés déjà en place avant, qui ont été fortement lésés,
- Intégration de l'AGP dans le salaire de base (sur le coefficient),
- Révision des grilles salariales avec en priorité l'évolution salariale des salariés de l'annexe 2 de la convention de travail,
- Augmentation des PSNC et PSC à 10% et intégration dans le coefficient,
- Augmentation du plafond des PI et PA de 21% à 25% [21% correspondait à une carrière de 37,5 ans alors qu'actuellement c'est 42 ans],
- Attribution de 1% d'ancienneté (PA) dès la fin de la première année puis de 1% par an, engagement de DRHRS en 2021 toujours pas en place,
- Révision des primes d'astreinte et de PMS, des primes de postes,
- Révision des primes de sujétions qui compensent une pénibilité à tous les salariés (conditions de travail identiques, indépendant de la catégorie),
- Améliorer les biseaux de sortie de poste pour faciliter la mobilité interne,
- Augmentation de la participation de l'employeur aux œuvres sociales : mutuelle et les activités sociales de l'ACAS,
- Révision des tarifs des missions : en finir avec la différence Paris/province (non justifiée), et augmenter le prix des repas à 25€ pour le déjeuner et 30€ pour le dîner,
- Pour respecter les onze heures de repos, prendre en charge les frais de transport le lendemain du retour de mission lorsque le transport collectif du CEA ne le permet pas.